

# JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Politique, Littéraire et Artistique

PARAISANT LE MARDI

## ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE  
Un an, 12 fr.; Six mois, 6 fr.; Trois mois, 3 fr.  
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus  
Les Abonnements partent des 1<sup>er</sup> et 16 de chaque mois

## RÉDACTION ET ADMINISTRATION

Place de la Visitation

Il est rendu compte de tous les ouvrages français et étrangers  
dont il est envoyé deux exemplaires au journal.  
Les manuscrits non insérés seront rendus.

## INSERTIONS :

Réclames, 50 cent. la ligne; Annonces, 25 cent.  
Pour les autres insertions, on traite de gré à gré.

S'adresser au Gérant, Place de la Visitation.

## SOMMAIRE.

### PARTIE OFFICIELLE :

Ordonnance nommant quatre membres de la Commission administrative de l'Hôpital.

CONSEIL D'ÉTAT. — Constitution de la Société « Le Club Alpin Monégasque ».

### INTÉRIEUR :

Distribution des prix aux élèves des écoles primaires.  
Réunion du Comité de l'Instruction Publique.

### TRAVAUX PUBLICS :

Extrait des procès-verbaux des séances tenues en juillet par le Comité consultatif des Travaux Publics.

Rappel des dispositions de l'Ordonnance Souveraine sur l'Enregistrement et le Timbre.

Réunion du Comité consultatif des Travaux Publics.  
Adjudication.

### CONSEIL NATIONAL :

Compte rendu de la séance du 19 juin 1911.

### ECHOS ET NOUVELLES :

Postes et Télégraphes. — Circulaire relative à la réexpédition des mandats télégraphiques.

Distribution des prix aux élèves du Pensionnat des Dames de Saint-Maur.

Œuvre post-scolaire du Patronage Saint-Charles.  
Distinctions honorifiques accordées par le Gouvernement italien.

Inauguration du Pavillon de la Côte d'Azur à l'Exposition de Turin.

État des condamnations du Tribunal Correctionnel.  
Mouvement du Port.

## PARTIE OFFICIELLE

Par Ordonnance Souveraine en date du vingt-quatre juillet 1911, sont nommés Membres de la Commission administrative de l'Hôpital :

MM. Théophile Gastaud, vice-président du Conseil National ;

- Marion, ancien président du Comité de Bienfaisance de la Colonie Française ;

- Franz Bulgheroni, ancien président du Comité de Bienfaisance de la Colonie Italienne ;

le chanoine Baud, conseiller national.

### CONSEIL D'ÉTAT

S. A. S. le Prince a daigné approuver le procès-verbal de la séance du Conseil d'État du 3 juillet courant.

En conséquence et conformément à l'avis de la Haute Assemblée, est autorisée la constitution, dans la Principauté, d'une Société qui prendra le nom de « Club Alpin Monégasque ».

## INTÉRIEUR

La distribution des prix aux élèves des écoles primaires de garçons a eu lieu le vendredi 28 juillet à 4 h. de l'après-midi.

La cour de l'école de Monaco-Ville, qui avait reçu pour la circonstance une brillante décoration, suffisait à peine à contenir la foule de parents et d'amis venus pour applaudir les lauréats et apporter aux dévoués professeurs l'expression de leurs sympathies et de leur gratitude.

M. Lagouëlle, conseiller de Gouvernement, présidait la cérémonie, ayant à ses côtés MM. Bellando, maire de Monte Carlo ; G. Sangiorgio, conseiller communal, représentant le maire de Monaco ; Notari, conseiller communal, représentant le maire de la Condamine ; le chanoine Baud et Aimino, conseillers nationaux ; de Villeneuve, inspecteur des écoles ; Noghès, Aureglia, membres du Comité de l'Instruction Publique ; le professeur Colombo ; les représentants du Clergé de la Principauté ; etc.

Après l'exécution magistrale de l'Hymne National par la « Philharmonique », un des plus distingués élèves du Cours supérieur, Maurice Pelt, a prononcé le discours suivant, dont la péroraison a été saluée de chaleureux applaudissements :

Monsieur le Conseiller de Gouvernement,  
Messieurs,

En parlant de notre pays un poète a dit :

Il est sous le soleil un sol unique au monde  
Où le Ciel a versé ses dons les plus brillants,  
Où, répandant ses biens, la nature féconde  
A ses vastes mers a mêlé ses monts géants.

Ce qu'il n'a pas dit, le poète, ce qu'il aurait chanté, s'il l'avait vue, c'est la joie intense qui anime la jeunesse monégasque, chaque année, à pareil jour, quand, après 10 mois de labeur opiniâtre, elle vient recevoir de vos mains amies et de vos cœurs dévoués, les prix et les encouragements mérités par ses efforts persévérants.

On a souvent dit aussi, en poétisant plus ou moins, qu'à Monaco, rien ne se fait comme ailleurs ; ce qui veut dire, naturellement, que beaucoup de choses se font mieux qu'ailleurs.

La distribution des prix est de ce nombre assurément et voici pourquoi :

Elle nous met, en un moment solennel comme celui-ci, en face de tous nos professeurs réunis, de nos dignes inspecteurs, des délégués de toutes les principales Administrations, des membres d'un Gouvernement sage et éclairé, des représentants d'un Prince ami de la science et plein de sollicitude pour nous.

Elle nous fournit donc la meilleure occasion de laisser s'épanouir, devant tous nos bienfaiteurs, nos sentiments de très vive gratitude, pour tous les avantages dont nous jouissons comme élèves des écoles primaires de la Principauté.

Nos remerciements très sincères vont d'abord à S.A.S. le Prince Albert qui non seulement conserve nos maîtres vénérés, mais qui augmente, pour ainsi dire, chaque année, leur nombre, en multipliant en même temps pour eux les moyens pratiques de nous instruire.

Ils s'adressent ensuite à M. le Ministre d'Etat, à vous Messieurs les Conseillers de Gouvernement, car nous savons que vous vous intéressez très vivement à nos études, et que, pour nous les rendre plus faciles, vous êtes disposés à tous les sacrifices.

Notre reconnaissance n'est pas moins vive pour ces Messieurs du Conseil National et du Conseil Municipal de chaque Commune. Eux aussi sont animés du plus vif désir de voir nos écoles prospérer et témoignent à nos maîtres, dont ils ont été eux-mêmes, pour la plupart, les

élèves d'autrefois, un attachement qui nous plaît et nous sert à la fois d'exemple et de leçon pour l'avenir.

Nous remercions enfin, mais avec quelle sincérité et quel enthousiasme, je ne puis le dire, ces professeurs dévoués, intelligents, affectueux, qui pendant une année entière, sans cesse stimulés par leurs zélés directeurs, se sont employés avec une inlassable persévérance à développer nos facultés et à augmenter nos connaissances.

Sous leur habile direction, sous la chaude impulsion de leur zèle éclairé et de leurs méthodiques leçons, nous avons travaillé, travaillé beaucoup et en affirmant ainsi le bon et très utile emploi de notre année scolaire, je ne fais que traduire d'un mot les compliments très élogieux des membres de la Commission d'Examen qui sont venus contrôler les résultats de nos efforts.

D'ailleurs, les diplômes qui tout à l'heure seront distribués, sont pour vous, Messieurs, pour nos amis et nos chers parents, de précieux témoignages de notre application et de la solidité de nos études : 56 certificats d'études primaires, 7 certificats d'études supérieures, 1 brevet élémentaire, des travaux aussi nombreux que variés, de dessin, de calligraphie et de cartographie, exposés tout près de nous, tout cela démontre péremptoirement que les écoles de Monaco sont loin d'être assujetties à une méthode routinière qui les rendrait inférieures à celles des pays voisins.

Si de nos jours, il y a progrès partout et en tout, nous sommes dans le mouvement et cela parce qu'on nous y a lancés et soutenus de la façon la plus pratique et la plus rationnelle.

Encore une fois, c'est à vous, Messieurs, c'est au Prince savant et bienveillant qui gouverne ce pays que nous le devons.

Mon dernier mot sera pour un merci, mais pour un merci du cœur qui se traduira dans l'avenir par un attachement toujours plus fort à S.A.S. le Prince et à notre cher pays.

M. le Conseiller de Gouvernement a pris alors la parole et prononcé l'allocation suivante :

Mon cher ami,

Je vous félicite très sincèrement et très chaleureusement des sentiments que vous venez d'exprimer au nom de vos camarades, et de la forme si délicate et si élevée que vous avez su donner à leur interprétation.

A une heure où le sens moral semble s'affaiblir de toutes parts, où il est permis de se demander si le sentiment de la gratitude n'est pas condamné, comme celui des autres devoirs, à disparaître étouffé sous le nombre sans cesse croissant de revendications de droits, tous les jours plus audacieuses sans être jamais plus justifiées, vous nous apportez, mes chers enfants, une consolation précieuse, en faisant entendre nettement et éloquemment ici la voix de la reconnaissance, en affirmant publiquement votre gratitude pour tous ceux qui s'intéressent à vos travaux, et en plaçant au premier rang de vos bienfaiteurs S. A. S. le Prince, dont la sollicitude à votre égard ne s'est jamais démentie.

Ne décidait-il pas encore hier, en effet, à la veille de son départ pour cette nouvelle campagne scientifique où nos vœux suivent respectueusement le pavillon Monégasque et le Souverain qui s'efforce de parer de plus de gloire encore ses vaillantes et joyeuses couleurs, ne décidait-il pas, dis-je, de créer à l'usage des élèves des classes supérieures un cours d'italien, professé par un maître italien, et destiné, j'en suis persuadé, à rencontrer le plus chaleureux accueil, non seulement de la part des élèves de langue italienne, mais encore de la part des élèves de langue française, qui auront à cœur de rendre à la belle langue italienne, à cette langue sœur dont les

accents tantôt si doux et tantôt si ardents, toujours harmonieux et enveloppants, ont bercé tant de mélancolies et encouragés tant de nobles résistances, l'hommage que leurs camarades italiens rendent, en suivant les cours de nos écoles, à la langue immortelle de Marot, de Bossuet, de Corneille, de Racine, de Voltaire et de Victor Hugo ?

Je serai l'interprète fidèle de vos sentiments près de S. A. S. le Prince et soyez persuadés que cet hommage des enfants des écoles de la Principauté, Lui parvenant à l'heure où notre Auguste Souverain, penché sur les abîmes mystérieux de l'Océan, s'efforce inlassablement d'arracher à la Mer quelques-uns de ses secrets et de pénétrer plus avant dans la connaissance des lois et des phénomènes de la vie, soyez persuadés que votre hommage lui sera particulièrement sensible.

Est-il besoin d'ajouter que le Gouvernement considère comme un de ses devoirs les plus impérieux de se faire à votre égard l'interprète de la constante sollicitude de S. A. S. le Prince ? En me faisant l'honneur de me désigner pour vous adresser la parole aujourd'hui, Son Exc. le Ministre d'Etat m'a chargé spécialement de vous dire combien il eut été heureux, s'il l'avait pu, de vous exprimer lui-même l'intérêt et la sympathie qu'il porte à la cause des écoles.

Est-il besoin de vous rappeler enfin que les éminents représentants des corps élus de la Nation monégasque, dont je suis heureux de constater la présence à mes côtés aujourd'hui, sont disposés à joindre tous leurs efforts aux nôtres et à ceux de MM. les inspecteurs des Ecoles, dont vous connaissez et appréciez le zèle désintéressé, pour maintenir l'enseignement primaire de la Principauté au niveau que le dévouement éclairé et infatigable de vos maîtres lui a permis d'atteindre, pour contribuer, s'il est possible, à le placer plus haut encore ?

Mes chers amis,

La fête traditionnelle qui nous réunit n'a pas pour vous tous la même signification.

Pour quelques-uns, c'est l'adieu définitif à l'école.

Pour le plus grand nombre, c'est le simple arrêt annuel de la vie scolaire, la halte normale de deux mois dans cet oasis de liberté absolue et d'amusement de tous les instants, vers lequel, au cours de l'année qui vient de finir, vous n'avez cessé de diriger vos regards et vos espérances. Tous ceux qui m'écoutent ont, comme vous et moi, aspiré après l'heureux moment des vacances.

A vous tous qui partez gaiement pour reprendre dans deux mois le chemin si long, si pénible (n'est-ce pas ?) qui ramène à l'école, je me bornerai à adresser un triple souhait :

Je souhaite d'abord que vous reveniez à l'école très satisfaits de vos vacances, n'ayant qu'un regret, celui qu'elles aient fini trop tôt.

Profitez, mes chers amis, de ces deux mois de liberté, pour vous développer de toutes vos forces et de tous vos moyens, physiquement et intellectuellement.

La nature a préparé ici, pour vos ébats, un cadre admirable : elle met à votre disposition la mer et la montagne. Usez-en largement : vivez dehors, respirez à pleins poumons, marchez, courez, sautez, nagez, afin de nous revenir plus vigoureux, plus sains, plus vaillants.

Etendez en même temps le champ de vos connaissances et de vos réflexions, observez, lisez, examinez, rendez-vous compte ou faites-vous rendre compte de ce que vous voyez ou entendez et qui demeure obscur pour votre raisonnement.

Je ne veux pas insister sur ce point : tous les yeux que j'aperçois en ce moment braqués, grands ouverts, sur moi, semblent me dire : Donnez-nous la liberté et vous verrez si nous savons remplir et remplir agréablement nos deux mois de vacances.

Il ne suffit pas, mes chers amis, que vos vacances vous paraissent courtes ; il faut encore qu'elles ne donnent pas à vos familles l'impression d'être trop longues.

L'expérience me met, hélas ! dans la nécessité de reconnaître que ce second souhait est d'une réalisation plus difficile que le premier.

Cependant, pour qu'il se réalise, il suffit que vous mettiez en pratique les excellents conseils que vos maîtres n'ont cessé de vous prodiguer au cours de l'année scolaire qui vient de finir, en vous montrant des enfants, des petits-enfants, des neveux, véritablement respectueux, affectueux et dévoués.

Vous ne pouvez encore comprendre, mes chers enfants, tout ce dont vous êtes redevables à ceux qui vous ont donné la vie et assuré l'existence jusqu'à ce jour peut-être même leur discrétion et leur amour-propre ne vous laisseront-ils jamais soupçonner combien il leur a fallu d'efforts, de travail, de sacrifices, de privations de

toutes sortes, pour faire de vous ce que vous êtes aujourd'hui.

Pendant qu'il en est temps encore, pendant que les nécessités de la vie n'ont pas encore dissocié votre foyer, ne manquez pas une seule occasion de leur témoigner votre gratitude filiale. Que tous au foyer familial soient heureux de votre présence ! Puisse-t-elle suffire à ramener la paix, la sérénité, la joie dans tous les regards, même dans ceux qui sont les plus assombrés et les plus attristés par l'âge, la souffrance et les misères de la vie ! Que tous, en vous entendant et en vous voyant, se sentent allégés, rajeunis, par le charme rayonnant de votre jeunesse !

Mon troisième souhait, mes jeunes amis, c'est que vous nous reveniez en octobre avec de très énergiques et très sincères résolutions de travail.

Que ceux d'entre vous qui, dans quelques instants, se verront décerner les honneurs du triomphe et rentreront fiers et glorieux ce soir au logis familial, couverts de félicitations, de couronnes, de prix et de mentions, persévèrent sans faiblesse dans la voie où ils se sont si heureusement engagés !

Et vous, les modestes, plus ou moins philosophes, qui reviendrez les mains vides, et qui vous efforcerez de démontrer à votre famille attristée que, si vous ne rapportez ni prix ni mentions, la faute en incombe uniquement à votre professeur et non à vous-mêmes, prenez donc pendant ces vacances la résolution énergique de vous mettre au travail.

Travaillez à l'école, mes chers enfants, parce que l'enseignement qui vous y est donné vous sera toujours utile et que vous n'aurez peut-être pas le temps ou l'occasion plus tard de suppléer à l'imperfection de vos connaissances. Travaillez à l'école, parce que le travail est le seul moyen de tremper vos âmes, de fortifier vos volontés, de vous habituer à regarder en face la difficulté et l'effort et à en triompher. Travaillez à l'école, parce que ce n'est qu'en vous disciplinant ainsi, dès votre prime jeunesse, que vous acquerrez la ténacité, la constance et l'énergie sans lesquels vous courez le risque d'être plus tard le jouet du premier revers de fortune que vous aurez à subir. Travaillez à l'école enfin, parce que le travail n'est pas seulement une source de consolation et de réconfort dans les jours mauvais, mais encore parce que c'est seulement dans le travail et dans l'effort que l'existence humaine trouve la dignité réclamée par notre conscience, même lorsque la fortune nous est favorable.

Maintenant, mes amis, il ne me reste plus qu'à adresser mes souhaits de bonheur et de prospérité à ceux d'entre vous pour lesquels cette cérémonie ou, pour parler plus exactement, cette fête de famille, est la dernière à laquelle ils doivent assister.

Nos vœux les plus sincères les accompagnent à leur entrée dans la vie : puissent-ils ne rencontrer aucun des obstacles cruels que leurs aînés ont parfois connus !

Puissent-ils aussi ne pas oublier leur maison d'école, l'idéal de devoir, de justice et de charité qui leur a été enseigné, les excellents maîtres qui leur ont consacré sans compter leur intelligence, leur expérience et leur inépuisable bonté, les amis sûrs et fidèles qui ont été les compagnons de leurs jeux, les confidents de leurs premiers secrets et les complices de leurs farces, ces bonnes farces de jeunesse que nous sommes tous si heureux de suivre par la pensée au milieu des soucis de l'âge mûr !

Et s'il en est parmi ceux qui partent, qui doivent un jour quitter la Principauté, renoncer à l'hospitalité qui y est si largement offerte à tous les esprits épris de travail, d'ordre et de paix, je les supplie de garder, dans leurs souvenirs et dans leurs affections, une petite place pour le vieux rocher qui s'élève, fier et glorieux, au-dessus des flots bleus, et pour le beau soir d'été où, en présence d'une assistance d'élite, devant les lauriers-roses qui avaient revêtu leur plus belle parure en l'honneur de leur jeunesse, une voix amie leur a adressé, de toute la sincérité et de toute l'ardeur de son cœur, un sympathique et affectueux adieu.

L'allocution de M. le Conseiller de Gouvernement a provoqué, à plusieurs reprises, les plus vifs applaudissements.

Après un nouveau morceau, joué par la Philharmonique, a eu lieu la proclamation des lauréats que nous donnons ci-dessous. Cette proclamation a été interrompue à diverses reprises, afin de permettre à la maîtrise de la Cathédrale, sous la savante et habile direction de M. le chanoine Perruchot, d'exécuter avec sa perfection coutumière le magistral programme qui suit :

*Chant Matinal*, chœur à trois voix (Ch. de Weber) ; *Souvenir*, chœur à deux voix (Mendelssohn) ; *Chant Pastoral*, chœur à deux voix (L. Beethoven) ; *Au Soleil*, chœur à trois voix (*Flûte enchantée*) (Mozart) ; *Au Bosquet*, chœur à deux voix (Rubinstein) ; *Le Renard et la Cigogne*, chœur à deux voix (Dubois) ; *Chœur à deux voix*, tiré de la Cantate : *Jesu, der die meine Seelu* (J. S. Bach) ; *Chœur des Anges*, chœur à trois voix, tiré de la *Nativité* (P. Vidal) ; *Chœur d'Enfants dans la Coupole (Parsifal)* (R. Wagner) ; *Conte d'Hiver*, extrait des *Saisons* (J. Haydn) ; *Chœur à trois voix*, tiré de *Saül* (Hændel).

Avant de se retirer, M. Lagouëlle a pris de nouveau la parole pour remercier, en quelques mots, les familles d'avoir contribué, par leur présence, à rehausser l'éclat et le charme de cette fête et pour adresser les plus chaleureuses félicitations de l'assistance à M. le chanoine Perruchot et à la Philharmonique. Des applaudissements unanimes ont accueilli ces paroles.

Rappelons, en terminant, qu'à l'occasion de la distribution, une exposition très complète et très intéressante des travaux des élèves a été disposée avec art dans le préau de l'établissement.

Elle comprend les travaux suivants :

1° Travaux élémentaires et méthodiques de dessin d'ornement par les jeunes élèves ;

2° Dessin d'imitation d'après plâtres et objets usuels par les élèves des classes moyennes ;

3° Dessins de feuilles et fleurs stylisées et d'appareils d'outillage par les élèves de la classe préparatoire au certificat d'études ;

4° Etudes de projections avec plan, coupe et vue de face de bâtisses, meubles et objets divers par les élèves de 1<sup>re</sup> année du cours supérieur ;

5° Etudes de lavis appliqués à différents genres par les élèves de 2<sup>e</sup> année du cours supérieur ;

6° Exercices d'arpentage résumés et application de travaux accomplis sur le terrain ;

7° Pages de calligraphie enluminées par les élèves de la classe d'honneur ;

8° Travaux de cartographie.

L'exposition est ouverte tous les jours, de 9 heures à 11 heures du matin et de 2 heures à 5 heures.

*Palmarès :*

ECOLE DE MONACO

*Brevet élémentaire :* Pelt Maurice.

*Certificat d'études supérieures :* Tamagno Emile, Fea Baptistin, Lorenzi Sylvio (très bien) ; Verrando Eugène, Martin Honoré, Dozo Paul, Ambrosi F. (bien).

*Certificat d'études primaires :* Novella Jean (très bien) ; Azzolini R., Battaini P., Calleri A., Bernardi A., Cusin A., Jonas G., Lambert F., Lagarde G., Merizzio A., Sandrone J., Blanc E. (bien) ; Baronetto P., Beraldo H., Briano A., Fissore J., Gazzino A., Merlino A., Rambald E., Scotto M., Tedoldi Ch.

*Prix d'honneur.* — Cours supérieur, 2<sup>e</sup> année : Pelt Maurice ; 1<sup>re</sup> année : Trinchieri René.

Classe d'honneur : Lagarde Gaston ; 1<sup>re</sup> classe : Fenollio André ; 2<sup>e</sup> classe : Scofone Blaise ; 3<sup>e</sup> classe : Risso Robert ; 4<sup>e</sup> classe : Kreichgauer Auguste ; 5<sup>e</sup> classe : Ugolini Henri ; 6<sup>e</sup> classe : Saissy Jean.

Elèves le plus souvent nommés :

Cours supérieur, 2<sup>e</sup> année : Pelt Maurice (23), Loire Lucien (23), Tamagno Emile (20), Lorenzi Sylvio (20), Fea Baptistin (14), Martin Honoré (10), Verrando Eugène (13), Dozo Paul (11), Ambrosi François (10).

Cours supérieur, 1<sup>re</sup> année : Trinchieri René (23), Faraldi François (20), Ducry Elzéor (18), Appoloni André (14), Calvi Paul (13), Daziaux François (12), Garotta Alfred, Boggio Ange (10), Scotto François (9), Maccario B. (7), Limon M. (5).

Classe d'honneur : Lambert F. (17), Lagarde G. (13), Scotto M. (12), Battaini P. (10), Meriggio A. (10), Cusin A. (10), Fissore J. (10), Sandrone (10), Bernardi (7), Novella (6).

Première classe : Fenoglia A. (9), Dagnino E. (7), Barruldi G. (7), Betrame F. (6), Scala M. (5), Fontana A. (4), Giaume (4), Corso J. (4), Biancheri P. (4) ; 2<sup>e</sup> classe : Vigolungo Ch. (13), Schellino L. (9), Bonnet F. (8), Lagarde C. (8), Leone P. (7), Rossi Ch. (6), Boglietti P. (6), Goguet M. (6), Boin A. (4), Dulios J. (4) ; 3<sup>e</sup> classe : Risso R. (7), Curti G. (7), Pedevilla J. (6), Courmes J. (6), Vacarezza (6), Rambaldi L. (6), Nano J. (6), Agliardi D. (6), Obon F. (4) ; 4<sup>e</sup> classe : Kreichgauer A. (7), Christil-

lin L. (6), Garoscio A. (5), Contes Ch. (4), Aubert M. (5), Fenoglio M. (4), Riva J. (4), Ordano J. (4), Soulaïrol L. (3), Scavino L. (3); 5<sup>e</sup> classe : Ugolini H. (3), Bianchi L. (3), Raynaut A. (3), Basili L. (3), Rambaldi A. (3), Brunot M. (3), Veglia (2), Cunéo J. (2), Bernabo M. (2); 6<sup>e</sup> classe : Saissy J. (3), Lorenzi Ch. (3), Garoscio (3), Delmastro V. (3), Boido E. (2), Obon P. (2), Mazza M. (2), Bianchi E. (2), Sciorelli A. (2).

ECOLE DE LA CONDAMINE

Prix des devoirs de vacances :

Classe d'honneur : Rigazzi Victor, Dazziano François, Fouquet Léon, Calvi Paul, Tiberti Jean.

1<sup>re</sup> classe : Pons Louis, Rocca Alexandre, Odetti Antoine, Odetti François, Oscar Dominique; 2<sup>e</sup> classe : Bernasconi G., Choinière P., Galliano Ch., Médecin Cl., Roux J.; 3<sup>e</sup> classe : Fouquet F., Vial L., Guglielmetti J., Bella A., Schellino L.; 4<sup>e</sup> classe : Frolla Prosper, Borneri Louis, Colombo Ernest, Pinelli G., Saretta J.; 5<sup>e</sup> cl. : Calvi Calixte, Pons Fernand, Orengo J., Basso J., Bursa C.; 6<sup>e</sup> classe : Baudoin Louis, Cambi Jules, Campora Ph., Trucchi P., Tetti N.; 7<sup>e</sup> classe : Solamito Louis, Ansaldo G., Bellini E., Oliva J., Calcagno Jean.

Le prix de l'Amicale des Anciens Elèves a été décerné à Matheudi René.

Prix d'honneur : 7<sup>e</sup> classe (B), Baillet Gabriel; 7<sup>e</sup> classe (A), Parodi Marius; 6<sup>e</sup> classe, Bellini E.; 5<sup>e</sup> classe, Baudoin Louis; 4<sup>e</sup> classe, Cucchi Sylvius; 3<sup>e</sup> classe, Cotta Attilio; 2<sup>e</sup> classe, Ballerio H.; 1<sup>re</sup> classe, Fouquet François; classe d'honneur : Gazzano Marius.

On obtenu un livret de caisse d'épargne : Cassanelli Jean, Benedetti Alexandre.

Certificat d'études : Turlin René (mention très bien); Perrin Paul, Gazzano M., Matheudi R., Rigazzi V., Manigley L., Pons L., Bernasconi G., Odetti F., Tiberti J. (mention bien), Fouquet Léon, Hémery Clément, Triaca P., Odetti A., Aonzo A., Rocca A., Oscar D. (mention assez bien).

Elèves le plus souvent nommés :

7<sup>e</sup> classe (B) : Baillet G. (3), Libois L. (3), Cigna M. (3), Rocher D. (3), Nattaren (3), Orezza (3), Tolomel S. (3); 7<sup>e</sup> classe (A) : Parodi M. (6), Salamito L. (6), Berio D. (6), Martini P. (6), Barbero P. (6), Brice L. (6); 6<sup>e</sup> classe : Ricca Jean (7), Vigolungo (7), Gaillard (6), Bellini E. (6), Campana L. (6), Oberto J. (6); 5<sup>e</sup> classe : Baudoin L. (9), Cotta A. (9), Gioan J. (8), Nattaren F. (8), Croesi A. (8), Bosio E. (8), Campora P. (8); 4<sup>e</sup> classe : Cucchi Sylvio (10), Maschietto A. (9), Calligaris J. (8), Ravera M. (7), Grasso Germain (6), Pons Fernand (6). 3<sup>e</sup> classe : Bullot M. (10), Cotta A. (10), Pinelli G. (9), Verrando H. (8), Frolla P. (7); 2<sup>e</sup> classe : Ballerio H. (11), Bella A., (10), Porte G. (9), Giordano Jean (7), Bertaina N. (6); 1<sup>re</sup> classe : Choinière Paul (12), Fouquet F. (11), Viale L. (10), Sacco A. (9), Roux J. (8), Casanelli (7); classe d'honneur : Turlin René (12), Matheudi R. (11), Triaca P. (9), Gazzano M. (8), Fauquet L. (7), Perrin Paul (6), Pons Louis (6), Rigazzi V. (6).

ECOLE DE MONTE CARLO

Prix offert par l'Amicale des Frères : Mantica Jean.

Prix d'honneur : Classe d'honneur, Celto Charles; 1<sup>re</sup> classe : Bocca Philibert; 2<sup>e</sup>, Garro Raoul; 3<sup>e</sup> Farina Pierre; 4<sup>e</sup>, Contesso Emile; 5<sup>e</sup>, Diatto Vincent; 6<sup>e</sup> Ruschena Italo; 7<sup>e</sup>, Raitini René.

Certificats d'études primaires. — Très bien : Farina Joseph, Mantica Jean, Moraldo Pierre, Simon Joseph, Viale Albert, Celto Charles, Cassi Louis, Barbot Paul; Bien : Boracchi Joseph, Moscio Julien, Latil Louis, Pianetta Ernest, Roux Pierre, Rigoni Albert, Masotti Jean, Calori Paul, Balbo Achille, Torterolo Joseph.

Elèves le plus souvent nommés :

Classe d'honneur : Celto Charles, Farina J., Mantica Jean, Cassi Louis, Viale Albert, Simon Joseph; 1<sup>re</sup> classe : Bosio Charles, Bocca Philibert, Mozetto Marius, Gafner Robert, Palmari Louis, Zambelli J-B.; 2<sup>e</sup> classe : Garro Raoul, Gazo Joseph, Cairaschi Félix, Gaziello Emile, Rovello Laurent, Moretta François; 3<sup>e</sup> classe : Farina P., Antonini J., Borfiga Ch., Médécin A., Donzelli L., Batuello J.; 4<sup>e</sup> classe : Contesso E., Campana J. Spinetta E., Anselmi P., Giordano V., Allavena P.; 5<sup>e</sup> classe : Diatto V., Celto E., Millo J., Onesti J., Raynaut F., Brémond F., Planchet H.; 6<sup>e</sup> classe : Ruschena I., Ceriani J., Brunot J., Ingheman Ch., Calleri J., Mosca J.; 7<sup>e</sup> classe : Baixini R., Giansanti A., Soldano J., Barriera C., Guala J., Barbéris Ch.

La distribution des prix aux élèves des écoles primaires de filles de la Principauté a eu lieu le samedi 29 juillet, à l'école de garçons de Monaco-Ville.

Elle était présidée, cette année, par M. Eugène Marquet, président du Conseil National, qui avait à ses côtés : MM. Lagouëlle, conseiller de Gouvernement; le Chanoine Baud, conseiller national; de Villeneuve, inspecteur des écoles; Noghès, Aureglia, membres du Comité de l'Instruction publique; le P. J. Ausenda, etc.

M<sup>lle</sup> Louise Badino, chargée du compliment d'usage, s'est exprimée dans les termes suivants :

Monsieur le Président,  
Messieurs,

Avant de recevoir de vos mains les prix qui nous sont offerts par notre Auguste Souverain, qu'il nous soit permis de vous exprimer les sentiments qui animent nos cœurs. Ils sont tout à la joie, en ce beau jour ! Une année de labeur constant est un bel effort à notre âge et dans notre joyeuse atmosphère.

Mais si nous sommes fières d'avoir cueilli nos modestes lauriers, nous sommes bien plus fières encore d'en faire hommage à Dieu d'abord, le Souverain dispensateur de l'intelligence, de la mémoire, de la volonté. Nous les offrons ensuite, nos mignonnes palmes scolaires, à nos bons parents dont la tendre sollicitude jouit si pleinement de nos petits succès. Mais c'est à nos vénérés bienfaiteurs que nous voulons chanter un hymne de sincère reconnaissance... A notre bon Prince, si libéral pour le développement de l'Instruction primaire; à vous, Messieurs, dont l'intérêt sympathique est acquis à notre chère petite patrie et à la jeunesse monégasque !

A vous surtout, Monsieur le Président, en qui je salue une des personnalités les plus aimées de mon pays et dont la présence à cette solennité nous réjouit et nous honore ! Soyez assurés, Messieurs, que la jeunesse des écoles formée par des maîtresses religieuses et dévouées, deviendra de plus en plus digne de votre sollicitude et de vos bontés.

M. E. Marquet lui a répondu par l'allocution qui suit :

Mes chères enfants,

Je suis heureux d'avoir été choisi pour présider à votre triomphe : c'est un vrai bonheur pour moi de couronner vos jeunes fronts, et je vous remercie du gracieux compliment que vous venez de m'adresser.

Vous avez travaillé avec ardeur et énergie pendant toute l'année, et vous avez raison d'être fières de vos lauriers, car ils sont la récompense de vos travaux et de vos constants efforts pendant toute cette longue période scolaire.

La vie, vous ne l'apprendrez que trop tôt, est une lutte continuelle, et c'est de bonne heure qu'il faut exercer sa volonté et sa constance. C'est ce que vous venez de faire, aidées et soutenues par vos excellentes maîtresses, si dévouées, et dont l'éloge n'est plus à faire. Aimez-les de tout votre cœur, mes chères enfants, et prenez-les toujours comme modèles; vous deviendrez des femmes bonnes et fortes, de façon à supporter les vicissitudes de la vie.

N'oubliez pas dans votre gratitude notre Souverain qui veille sur vous avec sollicitude et dont le grand désir est de favoriser de tout Son pouvoir le développement de nos écoles.

Et maintenant, mes enfants, amusez-vous beaucoup, mais soyez fidèles à la rentrée, et revenez travailler avec encore plus d'ardeur, afin de devenir des jeunes filles instruites, faisant honneur à notre chère Principauté.

M. le Président a été très chaleureusement applaudi.

La proclamation des lauréats a commencé par les classes de la Condamine et fini par celles de Monaco. Elle a été interrompue, à trois reprises, pour permettre à M<sup>lles</sup> Pauline et Thérèse Anselmi, Louise Badino et Léonie Rodrigues d'obtenir le plus vif succès dans trois scènes comiques : *Madame Proverbe*, *Un Prix de Concours*, et *Madame Ratichon et sa bonne*. Ces trois scènes ont été enlevées avec un brio incomparable et les parties chantées qu'elles comprenaient, exécutées avec autant de justesse que de goût.

L'assistance nombreuse qui se pressait dans la cour de l'école a été également très heureuse d'entendre les élèves des Dames de Saint-Maur dans deux chœurs : le *Chœur des Prix* et l'*Hymne de Reconnaissance*, magistralement exécutés sous la direction de l'infatigable maître de chapelle de la Cathédrale.

Voici les noms des lauréates :

ECOLE DE MONACO.

Première division. — M<sup>lles</sup> Thérèse Anselmi, 7 nominations; Juliette Matet, 7; Louise Raimon, 7; Rosa Muratore, 7; Angèle Record, 7; Marguerite Lagarde, 11; Pauline Anselmi, 12.

Deuxième division. — M<sup>lles</sup> Adélaïde Dieci, 6 nominations; Clémence Tamagno, 6; Rosine Delorme, 7; Marie Rozzo, 8.

ECOLE DE LA CONDAMINE.

Deuxième classe. — M<sup>lles</sup> Françoise Gaillard, 8 nominations; Henriette Scremin, 8; Joséphine Maineri, 9; M.-Louise Delorme, 9; Théodora Gioan, 9; Joséphine Tavernelli, 9; Germaine Carnavalli, 10; Charlotte Sacco, 10; Madeleine Ballerio, 10; Julia Mengarelli, 10.

ECOLE DE MONTE CARLO.

Première classe. — M<sup>lles</sup> Joséphine Miseria, 10 nominations; Anna Bellinzona, 10; Anna Gaglio, 10; Elvire Mencarelli, 10; Marie Orado, 11; Jeanne Carlo, 11; Joséphine Contes, 12.

Deuxième classe. — M<sup>lles</sup> Joséphine Giacomini, 9 nominations; Henriette Sangeorge, 9; Marcelle Fabre, 10.

Certificat d'Etudes Primaires. — Mention Très bien: M<sup>lle</sup> Anselmi Pauline. Mention Bien : M<sup>lles</sup> Lagarde Marguerite, Matet Juliette, Muratore Rosa, Rodrigues Léonie, Parodi Marthe, Anselmi Thérèse, Battistini Ada, Badino Louise, Carlo Jeanne, Tigna Félicie, Contes Joséphine, Gaglio Anna, Mencarelli Elvire, Orado Marie, Raimon Louise, Record Angèle.

Prix d'Honneur. — Monaco, M<sup>lle</sup> Pauline Anselmi; Monte Carlo, M<sup>lle</sup> Elvire Mencarelli; Condamine, M<sup>lle</sup> Joséphine Maineri.

Prix du Comité de l'Instruction Publique. — M<sup>lle</sup> Rosa Muratore.

Livrets de Caisse d'Epargne. — M<sup>lles</sup> Bonardi Amélie, Pellingrini Catherine, Gibelli Louise, Zanelli Toussainte.

Le Comité de l'Instruction Publique se réunira mercredi 2 août, à 9 heures et demie du matin, dans la salle du Conseil d'Etat, au Gouvernement.

TRAVAUX PUBLICS

COMITÉ DES TRAVAUX PUBLICS

Dans ses séances du mois de juillet, le Comité des Travaux des Publics a eu à examiner vingt-sept demandes formulées par des particuliers.

En outre, il a eu à émettre son avis sur les points suivants qui touchent à l'intérêt général :

*Projet d'établissement à Fontvieille d'une darse de carénage.* — Avis favorable à l'exécution du projet présenté par le Service des Travaux du Port.

*Projet de nivellement général de la Principauté.* — Le Comité a émis l'avis qu'il conviendrait de demander au Service du Nivellement Général de la France d'établir, en des points convenablement choisis de la Principauté, un certain nombre de repères rattachés au réseau français, lesquels repères permettraient ensuite au Service local des Travaux Publics de compléter le réseau spécial de la Principauté.

*Projet d'élargissement de la rue Grimaldi (1<sup>er</sup> lot) entre la place d'Armes et la rue Albert.* — Le Comité donne un avis favorable à l'exécution du projet et, réservant la question de propriété des terrains où sont édifiés des pavillons, propose de laisser momentanément les sous-sols à la disposition de leurs occupants.

*Projet d'élargissement du boulevard Charles III (1<sup>er</sup> lot) entre le pont Wurtemberg et la Frontière.* (Rapporteur, M. Reymond.) — Le Comité prend connaissance du rapport de M. l'Ingénieur Notari et en approuve les conclusions.

M. Batard-Razelière indique qu'il serait intéressant de prolonger sous le pont Wurtemberg l'exécution du projet.

Le rapporteur signale qu'il y aurait lieu de faire étudier par les Services compétents une modification des abords du cimetière, de manière à permettre aux convois funèbres de pénétrer

dans l'enceinte du cimetière ou tout au moins de désencombrer la voie publique.

Cette motion est adoptée.

\* \*

Il est rappelé que les pièces, plans, etc., annexés aux demandes soumises à l'examen du Comité des Travaux Publics sont établis en vue de servir de titres ou de justification et que, par suite, ils constituent des actes sous signature privée.

Ils sont, en conséquence, sujets au timbre de dimension, d'après les dispositions générales des articles 68 et 76 de l'Ordonnance Souveraine, du 29 avril 1828, sur l'Enregistrement et le Timbre.

Le Comité consultatif des Travaux Publics se réunira samedi 5 août, à 9 heures et demie du matin, dans la salle du Conseil d'Etat, au Gouvernement.

Mardi dernier, à 9 heures et demie du matin, a eu lieu à la Mairie de Monaco, sous la présidence de M. Charles de Castro, conseiller de Gouvernement pour les Travaux Publics, l'adjudication des travaux de tranchées et d'établissement de canalisation en grès, pour la pose des câbles téléphoniques souterrains, destinés à l'extension du réseau téléphonique monégasque dans les quartiers de Monte Carlo et de la Condamine.

M. de Castro fait connaître aux entrepreneurs présents que S. Exc. le Ministre d'Etat a fixé à 7 fr. 50 % le rabais maximum.

Tous les soumissionnaires à l'exception de trois ont demandé une augmentation de 25 %.

M. Bulgheroni a fait un rabais de 8 %; M. Lavagna, 1 %; M. Gamba a consenti à un rabais de 7 fr. 45 %.

M. Bulgheroni, ayant fait un rabais supérieur au maximum fixé, a été écarté.

C'est donc M. Gamba Félix qui a été déclaré adjudicataire.

## CONSEIL NATIONAL

### SESSION EXTRAORDINAIRE

Séance du 19 Juin 1911.

Sont présents : M. Eugène Marquet, président; M. Théophile Gastaud, vice-président; MM. Raymond, Marsan, Théodore Gastaud, H. Bellando, F. Crovetto, A. Mélin, S. Olivié, P. Gastaud, Vatrican, A. Médecin, G. Tobon, M. Fontana, L. Néri, F. Devissi, Castaldi, Baud.

Absents : MM. Laurent Olivié, J. Barral et Laurent Aimino.

La séance est ouverte à 3 heures du soir, sous la présidence de M. Marquet.

M. Michel Fontana, secrétaire de la session, donne lecture du procès-verbal de la dernière séance.

M. MÉLIN. — Je ferai une observation au sujet de la demande d'expropriation de l'immeuble joignant la Mairie; ce n'est pas moi qui suis le promoteur de cette demande. Le vœu pour l'expropriation de cet immeuble a été présenté par M. le Maire de Monaco.

LE PRÉSIDENT. — La rectification sera faite.

M. TOBON. — Je n'ai pas dit « questions réservées » par le Conseil Communal, mais « questions ajournées ».

LE PRÉSIDENT. — Je prends acte de l'observation de M. Tobon.

N'y a-t-il plus de réclamations?

Le procès-verbal est adopté.

M. REYMOND. — Je demande que l'on fasse imprimer la réunion du Conseil qui a eu lieu le 16 mai. Si je ne me trompe, on a fait imprimer toutes les autres et l'on a oublié de le faire pour celle-là. On a peut-être cru qu'elle n'offrait pas un grand intérêt parce qu'elle ne portait guère que la fixation de l'ordre du jour.

Il me semble au contraire qu'il serait très utile que chaque conseiller en eût un exemplaire, surtout pour se rendre compte des questions qui ont été posées. Si l'on n'a pas l'ordre du jour sous les yeux, il est quelquefois difficile de comprendre la discussion.

LE PRÉSIDENT. — Je ferai faire l'impression demandée.

M. MÉLIN. — Je demande si le Bureau du Conseil National s'est occupé de provoquer de M. le Ministre d'Etat les réponses aux questions qui ont été posées.

LE PRÉSIDENT. — Je ne connais pas les questions auxquelles vous faites allusion.

M. MÉLIN. — Plusieurs questions ont été réservées sur lesquelles on n'a pas eu de réponse.

LE PRÉSIDENT. — Sont-ce des questions qui ont été posées à la dernière session? Dans ce cas, elles viendront à la session ordinaire. Toutefois, si elles concernent les travaux, je demanderai à M. Mélin de les préciser; car, en dehors de ce qui a trait aux travaux, les réponses aux questions qui ont été posées en séance ordinaire ne peuvent être données en séance extraordinaire. Je le ferai quand le moment sera venu.

M. MÉLIN. — Il y en a sur les travaux et les réponses sont indispensables.

LE PRÉSIDENT. — Je ferai le nécessaire pour avoir les renseignements.

M. S. OLIVÉ. — Il me semble qu'une session extraordinaire doit un peu se rapporter à la session ordinaire. On demande une session extraordinaire et on arrête un ordre du jour sans nous l'avoir soumis; j'estime que les questions non répondues dans la précédente session doivent revenir à cette session, non pas pour être tranchées définitivement, mais tout au moins pour être expliquées, pour recevoir une réponse quelconque. Or, nous avons posé, Monsieur le Président, différentes questions auxquelles il n'a pas été répondu. J'estime que votre devoir aurait été de nous renseigner. J'ai posé, par exemple, une question sur l'immunité parlementaire, ce n'est pas à l'ordre du jour, c'est entendu. Mais si l'on tient une session extraordinaire, n'est-ce pas pour reprendre et épurer les questions non solutionnées à la session ordinaire?

Voilà ce que j'avais à vous dire.

LE PRÉSIDENT. — Messieurs, il doit être bien entendu que nous tenons, en ce moment, une session extraordinaire qui n'a pour but et pour objet que la question des travaux. Or, si tout ce qui concerne les travaux peut être discuté en séance, la question à laquelle vient de faire allusion M. Olivié n'a pas été portée à l'ordre du jour. C'est pourquoi je n'ai aucune réponse à vous faire à ce sujet, Monsieur Olivié.

M. S. OLIVÉ. — Je vous ai posé une question ayant rapport aux travaux, à laquelle vous n'avez pas répondu non plus. Je vous ai demandé si les travaux qui avaient été déclarés d'utilité publique en 1908, 1909 et 1910, devaient entrer en ligne de compte sur le crédit du 3 % dont nous disposons cette année. C'est une objection que nous avions déjà soulevée en session ordinaire et sur laquelle le Conseil doit être fixé.

LE PRÉSIDENT. — Monsieur Olivié, pour répondre à la dernière question que vous avez posée, il faut me donner le temps nécessaire de faire les démarches auprès du Gouvernement et d'obtenir une réponse; il m'est impossible d'aller plus vite que je le fais. Avant que la présente session soit finie, vous aurez les renseignements que vous m'avez demandés.

Vous les aurez en temps opportun.

M. MARSAN. — A propos de ce que vient de dire M. Olivié, je préciserai davantage. La question qui a été posée par M. Olivié est très importante, car avant d'entamer la discussion sur les grands travaux, il s'agit de savoir sur quoi nous pourrions nous baser pour fixer le crédit réel dont nous disposerons. M. le Président n'est peut-être pas préparé à cette question, mais avant que la session extraordinaire soit terminée, il faudrait que nous ayons une réponse là-dessus, ainsi qu'il vient de nous le promettre. De même, nous devrions être fixés sur l'emploi des 11 millions.

Maintenant, je forme le vœu que le règlement du Conseil National soit au plus tôt élaboré. Une Commission avait été chargée de proposer un projet; je ne sais pas à quel point en sont les travaux de la Commission: il faut que nous ayons un règlement intérieur pour savoir quels sont les moyens mis à notre disposition pour remplir notre mandat au Conseil National.

LE PRÉSIDENT. — Au sujet des 11 millions, je vous prierais de me saisir de la question par une lettre, de façon que je puisse la porter à l'ordre du jour d'une nouvelle séance; cela a été discuté en session ordinaire, c'est vrai, mais cette question a un rapport direct avec les grands travaux et je m'occuperai d'avoir les renseignements demandés.

Pour ce qui est de la dernière question à laquelle M. Marsan a fait allusion, il vous a été répondu hors séance que, si un règlement n'avait pas pu être élaboré par votre Commission, c'est parce que nous nous sommes heurtés à une Ordonnance déjà arrêtée par le Prince, l'Ordonnance du 15 avril 1911, indiquant de quelle manière nous devons être organisés. Or, nous avons trouvé qu'il nous était difficile de faire un travail utile, tant que nous n'aurions pas des explications du Gouvernement à ce sujet. Et ce n'est pas moi qui puis vous les

fournir, car je n'en ai pas les moyens; d'ailleurs cela ne m'incombe pas, cela vous a été dit par deux fois.

M. REYMOND. — Quand espérez-vous pouvoir organiser le secrétariat et le personnel du Conseil National? Si on extrayait des procès-verbaux toutes les questions qui ont été posées et si on les portait à la connaissance du Gouvernement, nous aurions eu les réponses pour cette session. Je ne dis pas à M. le Président qu'il n'a pas rempli sa tâche, loin de là, car je sais qu'il n'a pas le personnel voulu pour faire la besogne matérielle. Quand le secrétariat sera-t-il organisé? Voilà la question que je pose.

LE PRÉSIDENT. — J'ai fait les démarches nécessaires pour avoir un secrétariat. J'ai présenté les demandes à M. le Ministre, il y a quelques jours. J'attends sa réponse.

Pour ce qui est d'établir les Services, ainsi que je l'ai demandé, vous savez une chose: Tout ce qui est « Service » ne nous incombe pas au point de vue de la dépense budgétaire; d'un autre côté, de par la Constitution, nous ne pouvons engager aucune dépense sans en référer au Ministre. Le jour où M. le Ministre aura répondu, je pourrai avoir les Services qui me permettront de faire le travail voulu.

M. THÉODORE GASTAUD. — Il faut insister; nous perdons notre temps.

M. MARSAN. — Mais nous nous conformons en cela à l'article 24 de la Loi Constitutionnelle qui indique que le Conseil National arrête son règlement intérieur.

M. REYMOND. — Je voudrais dire deux mots là-dessus sans trop sortir de l'ordre du jour. Je comprends parfaitement la préoccupation de M. Marsan et j'estime qu'il a raison.

Si je prends la parole, c'est pour éviter à M. le Président d'avoir à s'expliquer lui-même. Nous nous sommes heurtés, ainsi qu'il vous l'a dit, à une Ordonnance qui elle-même organise le règlement intérieur; eh bien, je vais peut-être prononcer un mot gros de conséquences, mais j'estime que cette Ordonnance est anticonstitutionnelle.

En effet, d'après l'article 24 de la Loi Constitutionnelle, c'est le Conseil National qui arrête son règlement intérieur. Pour avoir une base plus commode de réglementation, nous nous sommes procurés le règlement de la Chambre des Députés française et nous avons constaté que c'est dans ce règlement que se trouve l'organisation des Commissions. Ce règlement ne pourrait guère servir que de type et il faudrait évidemment le réduire dans de grandes proportions et l'adapter à nos besoins. Mais nous sommes obligés, comme le disait M. le Président, de faire des démarches auprès du Ministre pour éviter une discussion, en public, avec le Gouvernement à ce sujet, car nous estimons que l'Ordonnance du 15 avril 1911 a empiété sur nos prérogatives.

Peut-être, à la suite de ces démarches, serons-nous amenés à présenter un projet de loi qui corrigera cet état de choses.

Maintenant, je vous demanderai, Messieurs, de ne pas continuer cette discussion et de reprendre l'ordre du jour. Le temps va passer encore et nous ne pourrions pas remplir le programme de cette session si nous nous arrêtons trop longtemps à ces incidents.

M. MARSAN. — Les explications que vous avez données sont très justes. Mais j'insiste pour que ce que j'ai dit soit pris en considération.

M. REYMOND. — J'insiste comme vous pour que M. le Président fasse organiser les Services du Conseil National sans retard.

M. THÉODORE GASTAUD. — J'espère aussi que nous aurons une table de plus.

LE PRÉSIDENT. — Messieurs, je ferai tout ce qui sera en mon pouvoir pour vous donner satisfaction. Passons à l'ordre du jour.

#### Question du plan régulateur.

M. MÉLIN. — Sur cette question du plan régulateur, je pense que, pour pouvoir discuter en connaissance de cause, plusieurs d'entre nous ne sont pas assez compétents en matière de travaux et d'architecture. Il faudrait donc nommer une Commission spéciale qui serait chargée d'étudier, de discuter, et qui nous ferait ensuite un rapport détaillé et documenté, de façon que nous puissions nous rendre compte aussi bien des dépenses à engager que de l'urgence des travaux.

Il y a naturellement des travaux urgents, à exécuter dès cette année, mais la question du plan régulateur en son entier doit être accompagnée d'un rapport pour pouvoir renseigner les profanes de l'architecture. Je suis donc de l'avis de la plus grande partie de mes collègues qui préconisent le renvoi de cette question à une Commission d'étude compétente, pour qu'elle élabore un rapport.

Les travaux urgents peuvent être décidés dès cette session, mais le plan régulateur en son ensemble exigeant une étude plus approfondie il faudrait attendre le dépôt du rapport pour le mettre en discussion. Je demande donc le renvoi à une Commission compétente pour qu'elle fasse un rapport.

M. THÉODORE GASTAUD. — Vous avez tous pris connaissance, Messieurs, de l'avant-projet qui a été dressé par le Service technique de la Mairie. Eh bien ! cet avant-projet du plan régulateur, qui dotera notre pays des embellissements auxquels il a droit, n'est qu'un avant-projet : c'est-à-dire que nous voyons bien quels sont les changements principaux que subira la Principauté dans son aspect, mais nous n'avons aucune idée de la question financière ; nous ne savons pas combien coûteront ces embellissements, ni s'il est plus ou moins nécessaire de les faire dans un laps de temps déterminé. Ce n'est qu'une image, une jolie image il est vrai.

D'un autre côté, il y a une préoccupation qui doit intéresser le Conseil National : c'est de ne pas faire de trous dans la Principauté. On a dit que l'on voulait transformer la Principauté en un vaste chantier et que les étrangers fuiraient. Il existe un moyen de tout concilier : c'est d'adopter le principe du plan régulateur sur les données qui ont été proposées par le Service technique. Je suis de l'avis de M. Mélin, tendant à nommer une Commission technique qui puisse présenter au Conseil, au mois d'octobre, un projet complet, de manière que nous ayons tous les renseignements nécessaires sur le tracé des routes, l'emplacement des monuments, les modifications de toutes sortes, en un mot, que nous ayons un projet définitif du plan régulateur. En outre, cette Commission fournirait ses aperçus au point de vue financier.

Ces travaux pourraient se diviser en plusieurs séries, par exemple de cinq en cinq années. S'il y a 30 millions de francs de travaux à entreprendre, ce serait réparti par tiers sur chaque période de cinq ans. De cette façon on pourrait faire trois plans ou trois sortes de prévisions de travaux et les désigner par une couleur différente. Le rouge, par exemple, servirait à indiquer les travaux qui devraient être exécutés pendant la première période de cinq ans ; la couleur bleue, les travaux de la deuxième période ; la couleur noire, ceux de la troisième période.

La Commission du budget pourrait s'arranger pour trouver les subsides nécessaires à l'exécution de la première série de travaux. La Commission technique s'occuperait également des expropriations qui pourront être arrêtées à la suite de notre session d'octobre, sauf à en reporter les paiements, par échelonnements, sur les quinze années que je propose.

Ce n'est qu'une idée générale que je donne. La Commission que vous nommerez fera un compte-rendu plus détaillé de ce que je dis et je crois, en résumé, que la meilleure manière de procéder serait :

- 1° d'adopter le plan régulateur en principe ;
- 2° de nommer une Commission technique, à prendre, soit dans le Conseil, soit au dehors, ou mixte, comme vous voudrez ;
- 3° de répartir les dépenses en les inscrivant au budget ;
- 4° de faire trois plans pour être exécutés en quinze années, c'est-à-dire de diviser les travaux par séries de cinq années.

En même temps, il faut que la Commission du budget puisse également prévoir les ressources nécessaires, de façon que les travaux qui se feraient chaque cinq ans soient payés normalement, soit avec le 3 %, soit avec d'autres ressources que vous serez les premiers à chercher où on doit pouvoir les trouver.

LE PRÉSIDENT. — M. Gastaud demande en résumé ceci :

- 1° Adopter en principe le plan régulateur ;
- 2° Nommer une Commission technique ;
- 3° Répartir les dépenses budgétaires à affecter aux travaux ;
- 4° Faire une division des travaux en trois périodes de cinq ans.

M. FONTANA. — Je suis de l'avis de M. Gastaud, qui, en cette circonstance, du reste, s'est fait l'interprète de plusieurs d'entre nous.

M. THÉODORE GASTAUD. — Je demanderais que l'avant-projet figure sur la table à l'appui de ce qu'on discute.

(Le Président fait droit à la demande de M. Gastaud et le plan est déposé sur la table.)

M. FONTANA. — Je demande que le Conseil National, en donnant son avis, soit sur le tracé des routes, soit sur l'emplacement des édifices publics, Poste, Télégraphes, Théâtre, etc., facilite le travail de la Commission qui présentera une étude, ayant ainsi déjà presque sûrement d'avance l'assentiment du Conseil ; on évitera une perte de temps.

Comme le disait M. Mélin, point n'est besoin d'être compétent en la matière, soit pour fixer les emplacements des monuments, soit même pour les tracés de routes. D'ailleurs, le projet que M. Notari a dressé répond presque entièrement aux vues du Conseil.

Je crois qu'aujourd'hui le Conseil National pourrait déjà donner ses indications et ensuite la Commission présenterait son rapport définitif, ce qui faciliterait le travail de tous.

M. REYMOND. — Je n'ai pas l'intention de faire d'objection sur le vote de principe, sur la nécessité de faire un plan régulateur, mais je demanderais à M. le Prési-

dent de scinder la proposition et de mettre aux voix la première partie, concernant la nécessité du plan régulateur.

En ce qui concerne la nomination de la Commission, je demanderais à faire une observation.

M. THÉODORE GASTAUD. — J'avais pris par numéros. Si vous voulez, détachons le n° 1 qui est le principe.

M. REYMOND. — Sur la nécessité d'établir un plan régulateur de la Principauté, c'est bien votre proposition ?

M. THÉODORE GASTAUD. — C'est bien cela, j'ajoute « immédiatement ».

LE PRÉSIDENT. — La proposition : « Nécessité d'établir un plan régulateur de la Principauté immédiatement » est mise aux voix. (Adopté à l'unanimité.)

LE PRÉSIDENT. — La seconde proposition est celle-ci : « Nommer une Commission technique pour s'occuper du plan régulateur ».

M. REYMOND. — Là-dessus, je demande la parole pour faire quelques observations à M. Gastaud.

M. THÉODORE GASTAUD. — La Commission s'occupera de donner des indications au Service technique.

M. REYMOND. — Vous avez prévu mon objection.

Messieurs, avant de faire les observations que je voudrais soumettre au Conseil sur la proposition de M. Gastaud, relative à la nomination d'une Commission technique, je tiendrais à rendre un hommage tout particulier à la collaboration de plusieurs de nos compatriotes et de quelques personnes de talent résidant dans la Principauté, et appartenant à d'autres nationalités, et qui ont bien voulu, lors des travaux de l'ancien Conseil Communal, former une Commission, dite Sous-Commission du Plan régulateur, qui a permis en grande partie à M. Notari de nous présenter l'avant-projet que vous avez en ce moment sous les yeux.

Je tiens à nommer ces précieux collaborateurs pour que l'on sache le travail qu'ils ont fourni. On a déjà adressé à M. Notari toutes les félicitations qu'il mérite. M. Notari a été, vous le savez, l'ingénieur de notre ancien Bureau technique municipal. Mais, Messieurs, vous me permettrez d'apporter un témoignage spécial à un de nos compatriotes et ancien collègue que nous regrettons de ne pas voir parmi nous, M. François Médecin, dont le talent est bien connu de tous et qui, en ce moment, est frappé d'un mal qui, je le crains, ne pardonnera pas.

Nous avons eu également le concours dévoué de plusieurs membres de l'ancien Conseil Communal que nous retrouvons parmi nous : M. le président Eugène Marquet, MM. Théodore Gastaud, Jean Vatrican, Michel Fontana et, en outre, celui d'autres collaborateurs qui, pour être moins en vue, n'en ont pas moins servi notre cause, dans ce sens que, grâce à leurs lumières, nous avons pu faire présenter par le Service technique un plan qui reçoit en ce moment l'approbation unanime.

Vous avez entendu la manière dont s'est exprimé le M. Ministre d'Etat, le mois dernier : les paroles d'approbation qu'il a prononcées sont très flatteuses pour ceux qui ont concouru à ce travail, et je tiens à citer MM. Demerlé, Martiny, Isouard et Chauvet, et à remercier tout particulièrement ces éminents collaborateurs.

Je passe maintenant aux observations que je voudrais présenter au sujet de la nomination d'une Commission technique.

En ce qui me concerne, je ne suis pas du tout opposé à cette nomination, mais je voudrais que la mission que l'on veut lui donner soit bien précisée parce que, peut-être, si parfois nos précédents travaux n'ont pas abouti, cela a été faute d'avoir apporté une précision suffisante dans la mission donnée aux principales Commissions que vous deviez faire fonctionner.

Je passerai sous silence une des difficultés qui s'est déjà présentée à nous, parce que j'espère que, grâce à la bienveillance du Gouvernement, elle ne subsistera pas longtemps. C'est celle qui a trait à la spécialité de la Commission que vous voulez créer. Si vous la prenez dans votre sein, vous vous souvenez de la difficulté que nous avons rencontrée à cause de l'Ordonnance à laquelle je faisais allusion tout à l'heure et qui contient notre véritable règlement intérieur. Mais nous pouvons tourner cette difficulté en désignant des Conseillers Nationaux qui seraient plus spécialement chargés de surveiller le travail que vous voudriez confier au Service technique, car je crois que M. Gastaud a sous-entendu que cette Commission ne devait pas accomplir elle-même ce travail, mais seulement le surveiller, donner ses idées, apprécier, contrôler et ensuite nommer un rapporteur.

Lorsque je me suis levé pour prendre la parole, j'ai entendu M. Gastaud dire : « Ce sont les Services techniques qui feront le travail du plan régulateur ». Monsieur Gastaud, c'était bien votre pensée ?

M. THÉODORE GASTAUD. — Parfaitement.

(A suivre)

## ÉCHOS & NOUVELLES

DE LA PRINCIPAUTÉ

### POSTES ET TÉLÉGRAPHES

Le Bulletin mensuel des Postes et Télégraphes de la République Française a publié récemment une circulaire, relative à la réexpédition des mandats télégraphiques, dont nous reproduisons ci-après les principales dispositions.

Depuis février 1910, un mandat télégraphique peut être réexpédié télégraphiquement à la nouvelle adresse du bénéficiaire. Avant cette époque, le mandat ne devait, sous aucun prétexte, quitter le bureau de poste auquel il avait été adressé. Et là, il attendait cinq jours francs. Après quoi, il était périmé d'office en cas de non paiement.

Un autre inconvénient subsistait encore, qui pouvait rendre illusoire l'amélioration consentie.

Lorsqu'un bureau expédie un mandat télégraphique, il le confirme, postalement, au bureau destinataire, par l'envoi d'un avis *ad hoc*. Or, pour qu'un mandat télégraphique puisse être réexpédié, le bureau réexpéditeur doit attendre l'arrivée de l'avis en question !

Que cet avis ait quelque retard, qu'il n'arrive pas à destination, voilà le mandat télégraphique immobilisé et bien près de se trouver atteint par la limite de péremption, c'est-à-dire qu'il se trouvera sur le point de ne plus pouvoir être touché.

L'Administration vient d'améliorer les conditions de réexpédition. Cette amélioration est l'objet de la circulaire que voici :

« Aux termes de l'instruction n° 657, dit le Sous-Secrétaire d'Etat aux chefs de services, la réexpédition des mandats télégraphiques ne peut être effectuée qu'après réception de l'avis d'émission.

« Cette attente de l'avis postal occasionne souvent des retards et, par suite, ne permet pas au public de retirer, de la faculté qui lui a été concédée, tous les avantages qu'elle est susceptible de lui procurer.

« J'ai décidé, en conséquence, qu'à partir du 1<sup>er</sup> août prochain, tout télégramme-mandat du régime intérieur dont le montant n'excédera pas 300 francs, pourra être réexpédié télégraphiquement sans attendre l'avis d'émission n° 1413 et sans que le bureau de première destination ait à demander confirmation du dépôt des fonds au bureau d'origine.

« Lorsque le montant d'un télégramme-mandat à réexpédier télégraphiquement sera supérieur à 300 francs, la confirmation du dépôt des fonds devra être demandée d'office, au bureau d'origine, par avis de service télégraphique, et la réexpédition ne sera opérée qu'après réception de l'avis télégraphique confirmatif.

« L'avis-demande affectera la forme suivante :

« *Confirmez émission mandat télégraphique n°...*

« L'avis-réponse sera libellé ainsi :

« *Confirmons émission mandat télégraphique n°...* »

La distribution des prix aux élèves du Pensionnat des Dames de Saint-Maur a eu lieu le 21 juillet dans l'établissement de Monaco, sous la présidence de M<sup>gr</sup> Guyotte, vicaire général.

Voici le palmarès :

*Certificat de bonnes études (3<sup>e</sup> degré)* correspondant au *certificat d'études primaires*. — M<sup>lles</sup> Emilie Guizol et Yvonne Bourbonnais avec la mention très bien.

*Certificat de bonnes études (2<sup>e</sup> degré)* correspondant au *certificat d'études primaires supérieures*. — M<sup>lles</sup> Yvonne Malafosse et Anna Barriera avec la mention très bien ; M<sup>lle</sup> Laure Audibert avec la mention bien.

*Certificat de bonnes études (1<sup>er</sup> degré)* correspondant au *brevet élémentaire*. — M<sup>lles</sup> Marguerite Marin, Thérèse Marchand et Andrée Chancel avec la mention très bien.

*Prix d'honneur* accordé par Son Altesse Sérénissime. — M<sup>lle</sup> Marguerite Marin.

Ont été le plus souvent nommées à l'Externat :

3<sup>e</sup> classe : M<sup>lles</sup> Louise Maria, Lucie Giansanti, Emilie Bianchéri et Philomène Deleau.

2<sup>e</sup> classe : M<sup>lles</sup> Mathilde Linetti, Adrienne Hugues, Françoise Bernardini, Félicie Berto et Hélène Lorenzi.  
1<sup>re</sup> classe : M<sup>lles</sup> Claire Sicard, Jeanne Gastaud, Thérèse Beladeu, Joséphine Gastaud, Marie Bollo, Alice Haom et Colombine Spalvieri.  
Prix d'honneur accordé par Son Altesse Sérénissime : M<sup>lle</sup> Claire Sicard.

Le Directeur du Patronage Saint-Charles informe le public que l'Œuvre postscolaire, destinée à retirer les enfants des rues et à les préserver des dangers qu'ils y rencontrent, fonctionnera les lundi, mercredi et vendredi de chaque semaine, de 1 heure à 6 heures du soir.

Tout enfant, bien noté, pourra être admis au Patronage sur la présentation des parents et moyennant une légère rétribution.

Nous apprenons avec plaisir qu'à la suite d'un acte de courage accompli en mer, près de la pointe du Tir aux pigeons, le 13 avril 1907, par MM. Fissore César, contremaître machiniste au théâtre de Monte Carlo, et Scarello Dominique, le Gouvernement Italien vient de décerner à ces deux courageux sauveteurs, la Médaille d'argent avec diplôme « Al Valore di Marina ».

Le 19 juillet dernier, a été officiellement inauguré, à l'Exposition de Turin, le grand et très coquet Pavillon de la Côte d'Azur, construit à la suite d'une très heureuse entente entre les principales villes du Littoral et la Principauté de Monaco, grâce au très généreux concours que l'Administration de la Société des Bains de Mer apporte toujours à toutes les œuvres et entreprises qui ont pour but de répandre de plus en plus au dehors la grande et légitime renommée de notre belle région. Ce pavillon, qui est un nouvel et fort intéressant attrait de l'Exposition de Turin, contient, entre autres curiosités, les plus jolies vues panoramiques de notre Côte azurée et on y admire tout particulièrement le diorama de Monaco, la Condamine et Monte Carlo, œuvre du maître peintre-décorateur Visconti, dont l'exposition avait été très grandement remarquée à Bruxelles.

A cette inauguration officielle, assistaient avec les commissaires généraux et les principales autorités de Turin, M. Gassin qui représentait la Municipalité de Nice, et M. Lanson, que M. Camille Blanc avait chargé de représenter l'Administration de la Société des Bains de Mer.

#### TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Dans son audience du 25 juillet 1911, le Tribunal Correctionnel a prononcé les condamnations suivantes, pour infractions aux Ordonnances sur l'assainissement.

O. J., rentier, né le 21 juillet 1850, à Lequio Tanaro (Italie), demeurant à Menton, 16 francs d'amende ;

O. J.-L., propriétaire, né le 7 octobre 1858, à Narzole (Italie), demeurant à La Condamine, 16 fr. d'amende (avec sursis) ;

O. C., cafetier, né le 20 février 1864, à Narzole (Italie), demeurant à La Condamine, 16 francs d'amende ;

O. C.-V.-E.-A., propriétaire, né le 12 février 1866, Narzole (Italie), demeurant à la Condamine, 16 francs d'amende ;

A. (dit A.), F.-M., employé, né le 25 octobre 1872, à Monaco, demeurant à La Condamine, 16 francs d'amende ;

A. A.-C.-M., dite Angèle, propriétaire, né le 28 mars 1880, à la Turbie (Alpes-Maritimes), demeurant à La Condamine, 16 francs d'amende ;

Ordonné, en outre, l'exécution des travaux indiqués par le Comité d'Hygiène.

#### MOUVEMENT DU PORT DE MONACO

Arrivées du 19 au 26 juillet 1911 :

Yacht à vapeur Saint-Georges, français, cap. C. Rampal, venant de Saint-Jean, — marchandises diverses.  
Vapeur Amphion, français, cap. Ceccalini, venant de Marseille, — marchandises diverses.  
Tartane Ville de Monaco, français, cap. Lambert, venant de Saint-Tropez, — sable.  
Tartane Quatre-Frères, français, cap. Giordano, venant de Saint-Tropez, — sable.  
Tartane Trois-Frères, français, cap. Quindici, venant de Saint-Tropez, — sable.  
Tartane Monte Carlo, français, cap. Gervais, venant de Saint-Tropez, — sable.  
Tartane Joséphine, français, cap. Cassinelli, venant de Saint-Tropez, — sable.

Départs du 19 au 26 juillet :

Yacht à vapeur Saint-Georges, allant à Saint-Jean, — sur lest.  
Vapeur Amphion, allant à Marseille, — march. diverses.  
Cinq tartanes, allant à Saint-Tropez, — sur lest.

#### PARQUET GÉNÉRAL DE MONACO

(Extrait inséré en exécution de l'art. 381 du Code de Procédure pénale.)

Par exploit de Tobon, huissier, en date du 13 juillet 1911, enregistré, le nommé MAROTTI (JOSEPH), âgé de dix-huit ans, ou s'étant dit tel, garçon coiffeur, ayant résidé à Monte Carlo, *actuellement sans domicile ni résidence connus*, a été assigné à comparaître personnellement le vendredi vingt-cinq août 1911, à neuf heures du matin, devant le Tribunal Correctionnel de Monaco, sous la prévention de vol, délit prévu et puni par les articles 377 et 399 du Code pénal.

Pour extrait conforme :

P. le Procureur Général,  
Paul DE VILLENEUVE.

Etude de M<sup>e</sup> Charles BLANCHY, huissier à Monaco, 8, rue des Carmes.

#### VENTE SUR SAISIE

Le mardi 8 août 1911, à 2 heures du soir, il sera procédé par le ministère de l'huissier soussigné, villa Marie-Pauline, avenue Crovetto, à la vente aux enchères publiques d'une quantité d'articles de serrurerie et de ménage, balances avec poids, limes grosses et petites, seaux, arrosoirs, vitrines, robinets, clous, etc.

Au comptant, 5 % en sus des enchères.

Ch. BLANCHY.

#### BULLETIN

DES

#### OPPOSITIONS SUR LES TITRES AU PORTEUR

##### Titres frappés d'opposition.

Exploit de M<sup>e</sup> Blanchy, huissier à Monaco, du 10 septembre 1910. Un Cinquième d'Action de la Société anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco : Numéro 82199.

Exploit de M<sup>e</sup> Tobon, huissier à Monaco, du 9 février 1911. Quarante Obligations de la Société anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco : Numéros 3024 à 3028, 45263 à 45267, 49270 à 49275, 49281 à 49284, 71126 à 71145.

##### Mainlevées d'opposition.

Exploit de M<sup>e</sup> Tobon, huissier, substituant son confrère M<sup>e</sup> Ch. Blanchy, du 19 septembre 1910. Dix Obligations de la Société anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco : N<sup>os</sup> 105441 à 105448 et N<sup>o</sup> 105473 à 105474.

Exploit de M<sup>e</sup> Tobon, huissier à Monaco, du 31 octobre 1910. Cinquante-cinq Cinquièmes d'Actions de la Société anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco : Numéros 13083, 14555, 21383, 28110, 28111, 37950, 38106, 38107, 38109, 38111 à 38120, 39496, 39497, 39503, 34171, 39786 à 39789, 46841 à 46845, 46851 à 46855, 46846 à 46850, 46856 à 46860, 46861 à 46865, 82373, 82934, 84751.

##### Titres frappés de déchéance.

Néant.

#### Chemins de Fer de Paris-Lyon-Méditerranée

#### LA ROUTE DES ALPES

1<sup>o</sup> Grands circulaires à prix très réduits.

1<sup>er</sup> Juillet — 15 Septembre.

Validité : 45 jours. — Prolongation de deux fois 23 jours moyennant 10 % chaque fois.

A) *Evian-Nice* (ou vice-versa). — Parcours de la Route des Alpes (grand service d'auto-cars) fermé par le parcours, en chemin de fer, Nice-Evian (ou vice-versa).

1<sup>re</sup> classe : 200 francs. — 2<sup>e</sup> classe : 180 francs.

B) *Paris-Evian-Nice* (ou vice-versa). — Paris-Evian (chemin de fer), Evian-Nice (parcours de la route des Alpes, grand service d'auto-cars).

Nice-Paris (chemin de fer) via Lyon-Dijon — ou Grenoble (par Valence ou Veynes) Lyon — ou Grenoble (par Valence ou Veynes) Chambéry (ou vice-versa).

1<sup>re</sup> classe : 280 francs. — 2<sup>e</sup> classe : 240 francs.

NOTA. — Les voyageurs partant des gares P.-L.-M. autres que celles situées sur l'itinéraire des grands circulaires peuvent obtenir, pour rejoindre cet itinéraire, des billets d'aller et retour au tarif ordinaire (G. V. n<sup>o</sup> 2) mais dont la validité est la même que celle des billets circulaires auxquels ils se soudent. Faculté de prolongation de deux fois 23 jours dans les mêmes conditions que celle des billets circulaires. Demander ces billets trois jours à l'avance à la gare de départ en même temps que le billet circulaire.

2<sup>o</sup> Circulaires partiels.

Validité : 15 jours.

A) *Aix-les-Bains-Chamonix* (3 itinéraires).

1<sup>o</sup> Col des Aravis et Gorges de l'Arly-Aix-les-Bains, Annecy, Thônes, Le Fayet, Chamonix, Albertville, Aix-les-Bains (ou vice-versa); parcours en auto : Thônes-Le Fayet-Albertville (ou vice-versa). — 1<sup>re</sup> classe : 44 fr. 25; 2<sup>e</sup> classe : 38 fr. 25.

2<sup>o</sup> Gorges de l'Arly, Aix-les-Bains, Albertville, Le Fayet, Chamonix, Aix-les-Bains; d'Albertville au Fayet en auto (ou vice-versa). — 1<sup>re</sup> classe : 35 fr. 10; 2<sup>e</sup> classe : 27 fr. 15.

3<sup>o</sup> Col des Aravis, Aix-les-Bains, Annecy, Thônes, Le Fayet, Chamonix, Aix-les-Bains (ou vice-versa); de Thônes au Fayet en auto (ou vice-versa). — 1<sup>re</sup> classe : 36 fr. 80; 2<sup>e</sup> classe : 29 fr. 35.

B) *Evian-Chamonix*.

Evian (auto), Le Fayet (chemin de fer), Chamonix, Evian. — 1<sup>re</sup> classe : 33 fr. 45; 2<sup>e</sup> classe : 27 fr. 55.

C) *Grenoble-Galibier*.

Grenoble, Bourg d'Oisans (auto), Cols du Lautard et du Galibier, Saint-Jean-de-Maurienne (chemin de fer), Chambéry, Montmélian, Grenoble. — 1<sup>re</sup> classe : 46 fr. 05; 2<sup>e</sup> classe : 42 fr. 90.

AVIS IMPORTANT. — Pour les nombreux parcours complémentaires se rattachant aux voyages ci-dessus, la délivrance des billets, la location à l'avance des places d'auto-cars, horaires, consulter les prospectus détaillés délivrés gratuitement dans les gares, bureaux de ville de la Compagnie ou agences de voyages.

## ASSURANCES

### Incendie - Vie - Accidents - Vol

CARLÈS & PERUGIA

Direction : Place Cassini, NICE

#### L'Abeille

Compagnie anonyme d'assurances à prime fixe, contre l'incendie.

#### La Foncière

LA C<sup>ie</sup> LYONNAISE D'ASSURANCES MARITIMES RÉUNIES.

Comp<sup>ie</sup> d'assurances contre les risques de transports par terre et par mer. Assurances maritimes, transports-valeurs. Assur. contre les risques de séjour et de voyages dans le monde entier.

#### Lloyd Néerlandais

LA PLUS ANCIENNE C<sup>ie</sup> D'ASSURANCES CONTRE LE VOL.

Assurances contre le vol, avec effraction, escalade ou usage de fausses clefs; contre le vol précédé ou suivi d'assassinat. Assurances des villas, châteaux, banques, églises, musées, bijoutiers et négociants en matières précieuses, titres, valeurs, billets de banque, archives et minutes et objets mobiliers de toute nature.

Agent pour la Principauté de Monaco et Beausoleil

J.-B. FARAUT { 4, Rue des Açores, Monaco  
et  
Villa Le Tailonnel, Beausoleil

L'Administrateur-Gérant : L. AUREGLIA

Imprimerie de Monaco — 1911